Rapport financier

Exercice du 1/01/2021 au 31/12/2021

Conformément à l'article 16 du règlement 99-01, vous retrouverez en annexe au rapport financier de l'association, le bilan, le compte de résultat et l'annexe présenté selon les normes du Plan comptable des associations.

Présentation du bilan

Le bilan établi à la clôture de l'exercice permet de faire état des faits pertinents (article 810-1 du PCG) de l'exercice. Dans une optique de clarté, il est présenté sous forme de tableau. En respect de l'article L.123-15 du Code de commerce, il comporte les références relatives à l'exercice comptable précédent pour permettre toutes les comparaisons nécessaires, ce qui n'était pas possible l'année dernière puisque cet exercice était le premier.

À la clôture de l'exercice, le bilan indique que le budget de l'association s'est élevé à 304 026 € (92 503 €)[1] avec un résultat net comptable de +16 890 € (-7224 €).

Ce résultat s'explique par deux phénomènes. D'une part les incertitudes sur le financement de la FPH au début de l'année 2021 ont incité à restreindre les dépenses. D'autres part, certaines économies ont été réalisées sur des projets du fait de dépenses moins élevées qu'initialement prévu.

1 Le chiffres entre parenthèses correspondent à l'exercice précédent pour faciliter l'interprétation du rapport financier

L’association dispose de disponibilités importantes 120 664 € (78 955) correspondant à des produits constatés d’avance, activités échelonnées sur 2 exercices ou reportées en 2022. Une partie de la trésorerie correspond aux dettes fournisseurs, fiscales et sociales.

Présentation des résultats d'exploitation

Le compte de résultat liste les charges et les produits de l’association. Il intègre différentes opérations (normales et courantes) liées à l’exploitation, les opérations financières et lorsque cela a lieu d’être les opérations exceptionnelles (sans lien direct avec l’activité). Comme le stipule le règlement 99-01 la présentation du compte de résultat présente les produits de l’association détaillés et classés en catégories (dons, legs, donations, subventions, cotisations, financements de l’association).

Le volume d’activités (produits) d’un point de vue comptable est de 170.697 € (124 726 €). Les ressources correspondent d’une part aux dons de la FPH : 2 années de soutien structurel, aux prestations et interventions de l’association. S’ajoute à cela un don exceptionnel de l’association VECAM de 10 587 € au moment de sa dissolution.

En termes de dépenses : 153 807 € (131 949 €), le budget se compose d’une part des charges de personnel (salaire et charges) pour 28,71 % et d’autre part en charges d’activité pour 29,71 % (et 41 % de report en fonds dédiés). L’augmentation des fonds dédiés s’explique du fait de l’obtention de dons par les fondations en fin d’année.

Le résultat d’exploitation présente un excédant (solde positif) de16.890 € (-7 224€) qui sera mis réserve (bilan) afin de provisionner des fonds propres de l’association en vue de l’éventualité d’un non renouvellement du soutien structurel de la Fondation pour le Progrès de l’Homme.

Annexe

Enfin, l’annexe aux comptes annuels complète et commente l’information du

bilan et du compte résultat avec les informations significatives concernant l'actif immobilisé et circulant ainsi que le passif, un état détaillé des créances, des capitaux propres et des dettes, les informations relatives aux opérations et engagements hors bilan et celles concernant les effectifs de l'association.

Comme le stipule le règlement n°99-01 et la loi du 23 mai 2006, nous présentons le cas échéant les informations suivantes :

- Les subventions de fonctionnement inscrites en fonds dédiés ;
- Les ressources provenant de la générosité du public inscrites en fonds dédiés ;
- Les legs et donations affectés inscrits en fonds dédiés ;
- Les contributions volontaires en nature ;
- Les engagements hors bilan ;
- S'il y a lieu, les informations relatives à la rémunération du dirigeant de l'association ou d'autres dirigeants et les honoraires du commissaire aux comptes.

Valorisation du travail bénévole

En raison du mode d'affiliation des membres à Remix (contribution en temps volontaire aux activités de l'association), et bien que les bailleurs publics refusent toute valorisation des contributions bénévole, il est important de pouvoir afficher l'énergie collective dégagée au sein de Remix. Pour ce premier exercice, il n'a pas été possible de relever de manière précise ces contributions. Cette démarche n'a pu être proposée pour compléter les documents et rapports d'activité de l'année 2021. Le chantier reste ouvert.

Conclusion

Le rapport financier reflète la santé financière d'une association en développement. Remix bénéficie du soutien d'un bailleur principal (la FPH), mais a su trouver le soutien d'autres fondations en présentant des projets nourris des travaux sur les communs des années antérieures. Remix démontre par là la crédibilité de son projet et sa capacité à passer à l'action. La pérennité

financière de l’association va dépendre de sa capacité à mener de front le développement de ses activités et poursuivre la diversification de ses sources de financement.

Paris, le mercredi 14 septembre 2022

Signatures :

Alima El Bajnouni

Membre du cercle de gouvernance

Yves OTIS

Membre du cercle de gouvernance

Remix the commons
46 rue Pajol - 75018 Paris - France
info@remixthecommons.org